AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE GEX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 04/03/2025
001-210100780-20241216-DE_76_2024-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 76-2024

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mille vingt quatre,
En exercice :	**18**	Le 16 décembre 2024,
Présents :	**11**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, est
Votants :	**12**	réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Patricia ALTHERR - Brigitte FLEURY - Yoann FURNON - Françoise SUDAN – Martial MEDA – Sandrine SHAW – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Nolwenn SUDAN – Jocelyne BLAZER

Absents ayant donné procuration : Jean-Pierre SZWED (procuration à Aline HOFER FAVRE à 19H50)

Absents : Corentin RINALDI - Cédric HERNALSTEENS - Marie-Julie SENEZE - Nicolas JAN - Xavier MAIRE - Cyrielle CHAMOT

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR

Objet : Offre commerciale Pro-Audit – Parc informatique et téléphonie

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les nombreux problèmes techniques rencontrés au sein des infrastructures informatiques et téléphoniques de la commune.

Les ordinateurs actuellement en service sont vétustes, entraînant :

- Une diminution des performances générales.
- Un manque d'espace de stockage pour les données.
- Une inadaptation croissante aux besoins actuels.
- Absence de connexion Wi-Fi dans la salle Jean Antoine Lepine

La téléphonie fonctionne très mal :

- Dysfonctionnements fréquents des lignes téléphoniques, aussi bien à la mairie qu'à l'école.
- Téléphones fixes fonctionnant de manière intermittente.
- Le standard de la mairie est transféré sur un téléphone mobile afin de pallier les non-réceptions des appels téléphoniques. Le fait de recevoir les appels sur un téléphone mobile limite la capacité à gérer plusieurs appels simultanément, provoquant des mécontentements des usagers.

Dans le cadre de la recherche de solutions, Pro-Audit, entreprise implantée à Neydens (74) spécialisée dans l'audit, le conseil, et le courtage en solutions bureautiques, a contacté la mairie pour proposer un accompagnement personnalisé visant à répondre aux besoins informatiques et bureautiques de la commune.

Après une première présentation auprès de la mairie, les co-fondateurs de Pro-Audit ont présenté leur offre aux conseillers municipaux le 28 novembre dernier, avant la séance du Conseil dans le cadre d'une démarche visant à moderniser et optimiser les services numériques et téléphoniques de la commune.

L'entreprise propose un ensemble de services comprenant :

- Un accès fibre FFTH dans les différents bâtiments de la commune pour un Internet très haut débit,
- des lignes mobiles avec portabilité des numéros,
- lignes fixes avec installation de téléphones professionnels DECT,
- infrastructures NAS avec sauvegarde automatique, garantissant la sécurité des données,
- interlocuteur unique
- réduction des coûts pour les services informatiques et téléphoniques
- maintenance et sécurité des équipements

Le coût trimestriel proposé est de 4813,82 € HT, comprenant la location du matériel informatique, de la téléphonie fixe et mobile ainsi que du réseau, à cela s'ajoute la maintenance complète du matériel engagé ainsi que les deux serveurs inclus dans l'offre. Pro'Audit propose également de prendre en charge le coût qui nous sera facturé par NBN et Alliance réseau, prestataire téléphonie actuel pour un montant de 14 387,42 € HT.

Après avoir examiné les besoins urgents et entendu la présentation de Pro-Audit le 28 novembre 2024, après délibération, **le Conseil municipal à la majorité:**

1. **Autorise** Madame le Maire à engager des discussions plus approfondies avec Pro-Audit afin de définir les modalités de collaboration.
2. **Autorise** Madame le Maire à revoir tout le parc informatique et la téléphonie en collaboration avec Pro-Audit pour évaluer :
    - le remplacement des équipements informatiques.
    - l'installation d'un réseau Wi-Fi dans les locaux de la mairie, de l'école, de la salle Jean Antoine Lepine, du local des services techniques.
    - la modernisation des systèmes téléphoniques pour assurer la fluidité des communications
    - le changement des prestataires informatiques et de téléphonie.
3. **Accepte** le coût trimestriel d'un montant de 4813,82 € HT pour gestion de la téléphonie mobile, téléphonie fixe, solutions informatiques et maintenance complète du parc.
4. **Accepte** la prise en charge financière par Pro-Audit des contrats en cours avec NBN et Alliance Réseau.
5. **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat et tous les actes y afférents.

6. Demande d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

- Pour : 13 voix
- Abstention : 1 voix (Patricia ALTHERR)

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 16 décembre 2024

Le Maire,

Département de l'Ain
MAIRIE DE CHALLEX

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :

23 DEC. 2024